

AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
(District Yamaska)

La soussignée donne avis public qu'à la séance du Conseil qui sera tenue le **6 juillet 2020**, à 18 h 30, en la salle du Conseil, au 750 avenue de l'Hôtel-de-Ville, à Saint-Hyacinthe, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure relative au lot 6 311 410, propriété de la société 9286-8082 Québec inc.

Cette demande consiste à permettre une entrée charretière et une allée de circulation d'une largeur de 17,2 mètres, pour l'immeuble qui sera construit au 4245, boulevard Laurier Est, alors que l'article 19.8.2 du règlement d'urbanisme numéro 350 fixe à 11 mètres la largeur maximale des entrées charretières et d'allées de circulation pour un usage commercial et ce, conditionnellement à la réalisation d'un aménagement paysager de l'entrée charretière et à la conservation des arbres matures existants.

Conformément à la résolution numéro 20-287 adoptée le 19 mai 2020, le Conseil a choisi de remplacer la procédure d'audition pour la dérogation mineure projetée pour ce projet, par un appel de commentaires écrits.

Une présentation détaillée du projet est diffusée à l'adresse Web suivante : <https://www.ville.st-hyacinthe.qc.ca/ville/vie-democratique/avis-publics>

Toute personne peut transmettre des commentaires écrits, par courriel ou par courrier, pendant une période de 15 jours suivant la publication du présent avis, soit jusqu'au 3 juillet 2020 inclusivement. Un formulaire est disponible à cet effet à l'adresse Web ci-dessus mentionnée.

Saint-Hyacinthe, le 17 juin 2020



Me Hélène Beauchesne, notaire, OMA
Greffière